

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2, place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel : 02 47 86 25 63 – Courriel : siepvv37@siepvv37.com – Site : www.siepvv37.com

Comité syndical Réunion du 22 juin 2017

Date de convocation : 12 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 juin à vingt heures, le conseil syndical du SIEPVV, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace socioculturel de Ports-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

Le secrétariat de la séance est réalisé par Madame Maud BERTIN

Etat de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE	x	
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE	x	
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		x
Mme	BERTIN	Maud	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	x	
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		x
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	x	
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	x	
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	Excusé	
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE		
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE	x	
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	ROBERT	Aline	PORTS s/VIENNE		
*M.	GILBERT	Stéphane	PORTS s/VIENNE		
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY		
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY		
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY	x	
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		

Le quorum étant atteint avec 11 conseillers syndicaux habilités à voter, le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Indemnités de fonction	Appel à projet	Bornes Wifi Maillé et Marcilly
Ligne de trésorerie	Bilan A&L 2016/2017	Rythmes scolaires

Sans remarque particulière, le compte-rendu de la séance du conseil syndical du 4 mai 2017, est adopté à l'unanimité des membres présents. Il est noté la présence des maires de Maillé et de Marcilly et d'une représentante des parents d'élèves, membre du conseil d'école qui, conformément aux dispositions en vigueur, sont invités à participer à la séance de travail en qualité d'experts.

INDEMNITES DE FONCTION

Le constat est fait du peu de présence et d'assiduité des vice-présidents en charge du suivi particulier des communes de Marcilly et de Pussigny. Il est donc proposé de mettre fin au versement de l'indemnité mensuelle inscrite dans la délibération du 5 juin 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil syndical et sera mise en application à compter du 1^{er} juillet 2017.

APPEL A PROJET

Il est rappelé l'examen de ce sujet débattu lors de la séance du 4 mai 2017 pour lequel une sollicitation a été faite auprès du principal du collège et des enseignants des écoles élémentaires.

Une interrogation avait également été formulée à propos d'un pilotage de l'opération par la communauté de communes. Le maire de Marcilly, par ailleurs vice-président en charge du numérique, fait savoir que ce dossier ne sera pas pris en charge par l'EPCI Touraine Val de Vienne.

A propos de cette opération, le maire de Maillé s'interroge sur la capacité financière du syndicat à contribuer à cette dépense, non chiffrée pour le moment. Il porte à la connaissance des membres du comité syndical l'impossibilité pour la commune de Maillé de satisfaire à l'appel de contribution à hauteur de 64267 € pour l'exercice 2017. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une dépense obligatoire, dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire. Le maire de Marcilly fait remarquer que la communication tardive de la contribution sollicitée pour la commune n'a pas permis son inscription à hauteur de 84267 € au budget primitif de 2017.

Les règles de répartition de la contribution sont rappelées qui prennent en compte le nombre d'habitants et le nombre d'enfants scolarisés par commune, dans un rapport respectivement de 1/3 et de 2/3.

Sont également évoquées les évolutions des charges du syndicat depuis 2014 qui ont été largement explicitées dans les comptes-rendus du conseil syndical à savoir :

- ⇒ **Les horaires scolaires 2014-2017**, validés par tous les conseils municipaux des communes, membres du SIEPVV, avant la prise de responsabilité du conseil syndical actuel. Ce choix a obligé les familles à user, en plus grand nombre, du service périscolaire du syndicat pour la fin d'après-midi et à augmenter la durée de la plage horaire. Dès le mois de juin 2014, le conseil syndical a dû faire face à cette charge induite qui a conduit à faire passer la contribution globale des communes de 204000 € en 2014 à 244000 € en 2015.
- ⇒ **Les charges réelles de personnels**. A noter que le budget 2015 est équilibré sur un reliquat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2014 à hauteur de 102000 €. Le constat sera fait au cours de l'exercice 2015 que ce reliquat est en réalité le montant des impayés de personnels mis à disposition par les communes dont elles n'ont pas sollicité le remboursement. Ce constat est également fait sur les années précédentes ; les budgets ne présentaient pas la sincérité nécessaire à la réalité de la prise en charge des dépenses réelles, notamment à propos des charges de personnels. Il a donc été décidé d'épurer cette situation en assurant, sur l'exercice 2015, le paiement de tous les reliquats et en procédant, en 2016, à la mutation des personnels au sein du SIEPVV. Ces mesures ont conduit à prévoir une prise en charge syndicale de l'ordre de 20000 € en intégrant le régime indemnitaire.
- ⇒ **Les transports scolaires** dont la participation du syndicat est annoncée en novembre 2015 à hauteur de 150 € par élèves et conduit à une prévision budgétaire de 30000 € pour 2016. Le constat sera fait en 2016 que là aussi les paiements des années précédentes étaient réalisés sur l'année en cours.
- ⇒ **La restauration scolaire** et sa prise charge globale par le syndicat en septembre 2015 sur les bases de calculs des subventions d'équilibre des communes de Maillé pour 11000 € et de Nouâtre pour 19000 € et qui conduit à une prévision budgétaire de 30000 €.

Les trois derniers éléments ont conduit en 2016 à une augmentation de 80000 € du montant global de la contribution des communes.

A l'issue de ces constats et au terme des échanges, il est retenu l'idée de modifier les règles de répartition des contributions communales en intégrant des éléments significatifs de la comptabilité communale tels que le potentiel fiscal ou bien encore l'effort fiscal.

BORNES WIFI MAILLE ET MARCILLY

Suite aux demandes des écoles de Maillé et de Marcilly d'installation de bornes Wifi dans les classes, les devis sont présentés aux membres du conseil syndical.

Pour Maillé le devis s'élève à 2263,20 € TTC et pour Marcilly à 2683,20 €.

Ces opérations pourraient intégrer l'appel à projet évoqué en début de séance, sous réserve de pouvoir dégager les fonds nécessaires sur l'exercice 2018.

LIGNE DE TRESORERIE

Afin de préserver les trésoreries des communes, il est proposé au conseil syndical de reconduire la ligne de trésorerie ouverte par délibération du 25 juin 2016.

Les conditions offertes par la caisse d'épargne sont identiques à celles de 2016

Il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie de 100000 € à compter du 1er juillet 2017 aux conditions suivantes :

Montant : 100.000,00 €

Durée : 1 an (364 jours maximum)

Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine*+ 0.92%

[Base de calcul : exact/360] Valeur index au 19/06/2017=-0.380%

Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 300,00 euros / prélevés en une seule fois

Commission de non-utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

BILAN PERISCOLAIRE

Bilan périscolaire

Fréquentation janvier-décembre 2016									
	Matin			TAP			Soir		
Nbre	enfants	réalisées CAF	facturées SIEPVV	enfants	heures réalisées CAF	heures facturées SIEPVV	enfants	heures réalisées CAF	heures facturées SIEPVV
< 6ans	1067	1553,5	1151,5	911	851,52	845	1504	4191,17	2958,5
> 6 ans	1201	1796,5	1454,5	1365	1517,09	1329	1973	5926,36	3969,75
Total	2268	3350	2606	2276	2368,61	2174	3477	10117,53	6928,25
Recettes participations des familles						15590.45 €			

Fréquentation septembre-décembre 2016									
	Matin			TAP			Soir		
Nbre	enfants	réalisées CAF	facturées SIEPVV	enfants	heures réalisées CAF	heures facturées SIEPVV	enfants	heures réalisées CAF	heures facturées SIEPVV
< 6ans	486	694,50	418,50	401	387,50	359,50	752	2 110,63	1 247,50
> 6 ans	540	844,41	528,50	578	576,59	520,00	1 004	3 047,04	1 739,50
Total	1026	1 538,91	947,00	979	964,09	879,50	1756	5 157,67	2 987,00

Fréquentation janvier-mai 2017									
	Matin			TAP			Soir		
Nbre	enfants	réalisées CAF	facturées SIEPVV	enfants	heures réalisées CAF	heures facturées SIEPVV	enfants	heures réalisées CAF	heures facturées SIEPVV
< 6ans	573	859,5	464	526	564	564,5	976	2654,8	1598
> 6 ans	610	922,5	594,5	782	772	714,5	1380	3929,05	2402,3
Total	1183	1782	1058,5	1308	1336	1279	2356	6583,85	4000,3
TOTAL	2209	3320,91	2005,5	2287	2300,09	2158,5	4112	11741,52	6987,3
Recettes participations des familles au 22 juin 2017						11513.60 €			

A noter que le calcul des heures pour la CAF s'effectue dès la prise en charge de l'enfant par le service A&L, quelle que soit la durée de sa présence.

Equitation

Janvier-décembre 2016

	Cycle 2	Cycle 3	Cycle1	Cycle 2	Total
Nbre enfants	8	13	6	7	42
Equivalents séances	51	42	59	15	191

Natation

Janvier-décembre 2016

	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5	Cycle 1	Cycle 2	Total
Nbre enfants	6	9	6	8	8	6	43
Equivalents séances	16	66	38	60	63	28	271

Nombre d'enfants participant aux séances TVB

Maternelles							
Berges	Bêtes	Traces	Ondeline1	Ondeline2	Total		
8	9	8	13	4	42		
CP-CE1							
Sons	Berges	Trappeurs	Traces	Land'Art	Restitution	Total	
6	7	8	7	10	4	42	
CE2-CM1-CM2							
Berges	Sons	Trappeur	Traces	Druides	Land'Art	Restitution	Total
5	9	7	8	11	12	6	58

Nombre d'enfants participant aux séances Alimentation durable

Chocolat						
1	2	3	4	5	Total	
16	23	25	19	27	110	
Pain						
Fabrication pâte à fouée	Cuisson des fouées	Préparation grand jeu	Grand jeu	Printemps bio	Le pain avec m. Richard	Total
22	26	23	20	12	17	115
Riz						
1	2	Total				
15	18	33				

Au total, c'est 142 enfants qui ont bénéficié des activités initiées par la communauté de communes de Sainte Maure de Touraine dans le programme pédagogique portée par la trame verte et bleue. De la même manière, sur une proposition du conseil syndical du SIEPVV, 258 enfants ont bénéficié des actions d'animation réalisée autour du thème de l'alimentation durable. Enfin 192 séances de pratique de l'équitation et 252 séances de pratique de la natation ont été réalisées depuis le mois de janvier 2017 jusqu'au 20 juin 2017.

Bilan Restauration scolaire 2016

Restauration scolaire 2016	
Fournitures	36 981,89 €
Encadrement	79183,72
TOTAL DEPENSES	116 165,61 €
Participations des familles	86658,61
A charge du SIEPVV	29 507,00 €

Bilan Périscolaire 2016

Périscolaire 2016	
Centre équestre	2 976,00 €
Natation	3960,6
Petit matériel	607,42 €
Charges de personnels	49206,43
Total charges	56 750,45 €
Participations familles	15590,45
CAF	14453,88
Fonds pérenne TAP	10850
Total recettes	40894,33
Charges du SIEPVV	15 856,12 €

RYTHMES SCOLAIRES

Le Président rappelle aux membres présents du conseil syndical la séance de travail du 8 juin 2017 à laquelle participaient les représentants du SIEPVV, les enseignantes des écoles et les maires des communes. Au cours de cette séance de travail trois points ont été évoqués : Une analyse budgétaire du SIEPVV, la gestion des fournitures et matériels scolaires et l'organisation de la semaine scolaire 2017/2018.

A propos de l'organisation de la semaine scolaire 2017/2018, les personnels enseignants ont porté à la connaissance des représentants présents le 8 juin 2017 deux propositions : le retour à la semaine de 4 jours et un aménagement des dispositions proposées par le conseil syndical de janvier 2017, adoptées par le conseil d'école extraordinaire du 6 avril 2017 et validées par le directeur des services académiques le 13 avril 2017.

A propos de l'organisation de la semaine, les membres du conseil syndical prennent acte des éléments suivants :

- ⇒ le Projet Educatif de Territoire est en application jusqu'en 2018.
- ⇒ la lettre du DASEN du 9 juin 2017 ne fait référence à aucun texte paru à cette date.
- ⇒ le projet de décret du Ministre de l'Education Nationale à propos de la dérogation à la loi sur les rythmes scolaire a été rejeté en Conseil National d'Evaluation des Normes et en Conseil Supérieur de l'Education.
- ⇒ L'avis négatif du groupe sénatorial en charge de l'évaluation
- ⇒ Les conclusions du groupe de travail sénatorial sur la réforme des rythmes scolaires
- ⇒ La lettre du conseil régional Centre val de Loire qui stipule qu'aucun changement horaire ne sera effectué pour la rentrée 2017.

La représentante des parents d'élèves au conseil d'école donne communication d'une consultation faite auprès des familles sur le retour à la semaine de 4 jours. La consultation a été distribuée par les écoles à chaque élève, et certaines familles ont répondu plusieurs fois, sans pour autant pouvoir distinguer l'expression de chaque famille. Les résultats de deux écoles sur trois sont communiqués qui attestent d'un avis majoritaire pour la semaine à 4 jours, sans que tous les éléments aient été exposés, notamment sur la fin ou non des TAP.

Au regard des éléments exposés, le conseil syndical statue pour le maintien des dispositions de la loi de 2013 et ne sollicite pas de mesure dérogatoire pour l'année scolaire 2017/2018.

La proposition des personnels enseignants fondée sur l'organisation de la semaine et la grille horaire proposées par le conseil syndical en janvier 2017, adoptées par le conseil d'école et validées par le DASEN est examinée sur les deux points de modification de la grille horaire :

- 1- Ouverture des écoles avec un espacement de 5 minutes au lieu de 10
- 2- Amputation de la pause méridienne de 10 minutes par l'ouverture des portes de l'école sur le temps de pause méridienne.

Ces deux dispositions consacrent le retour aux modalités de fonctionnement en cours jusqu'à présent. Le conseil syndical émet un avis favorable à ces deux suggestions, sous réserve de l'accord des autorités compétentes.

La séance est levée à 22h05

La secrétaire

Maud BERTIN

Le Président

Daniel POUJAUD